

Chairs fermes : limiter les emblavements en 2018 pour éviter le déséquilibre

Le CNIPT, réuni en Conseil d'Administration le 26 mars 2018, souhaite alerter la filière : **les emblavements de pommes de terre 2018 doivent se décider avec prudence, en chair ferme comme pour l'ensemble du frais - au vu des perspectives limitées - et en connexion avec les besoins du marché.** Seul l'équilibre offre-demande permet de garantir un revenu décent à la production et des conditions de travail convenables pour les négociants/conditionneurs. Évaluer les débouchés, adopter les bonnes stratégies dans une logique d'anticipation sont les maîtres-mots pour faciliter au mieux le bon déroulement d'une campagne à venir.

En 2018, les disponibilités de plants de pommes de terre en chair ferme sont importantes. D'après la FN3PT, les récoltes ont été plus abondantes du fait d'une hausse des surfaces de 6% combinée à celle des rendements, de l'ordre de 2 à 3 T/ha entre 2016 et 2017. **Il existe, de ce fait, un risque réel de hausse des ventes de plants en chair ferme et, par conséquent, de celle des emblavements en pommes de terre de conservation sur des variétés destinées à être commercialisées sur la campagne 2018-2019.**

Ces évolutions, si elles se confirmaient, seraient préoccupantes dans le cas notamment de conditions climatiques favorables au rendement comme en 2017 (d'autant que les gains de productivité de la production française augmentent structurellement de 0,92 %/an selon l'UNPT/Idari) en raison des capacités d'absorption limitées dans ce segment de marché.

Rappelons que le marché sur le segment à chair ferme est limité car les potentiels de développement des ventes, tant sur le marché national qu'à l'export, sont à ce jour quasi-nuls.

La grande majorité des volumes de pommes de terre à chair ferme est valorisée sur le marché national (d'une capacité de 200 000 à 300 000 tonnes), notamment en GMS, au travers de la segmentation culinaire sous la mention d'usages « À la vapeur, à l'eau, rissolées, sautées... ». Le circuit de la RHF (Restauration Hors Foyer) est en capacité d'absorber près de 30 000 tonnes par an (d'après GiRA). La demande en chair ferme est stable voire déclinante en GMS sur ces dernières années : au global, les quantités achetées par les ménages en GMS ont baissé de 6% durant la campagne 2016-2017 et de 2% sur les 7 premiers mois de la campagne 2017-2018, d'après le panel Kantar. Elles sont à la baisse également en RHF. À l'export, les ventes ne représentent qu'une centaine de milliers de tonnes par an, à destination principalement de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les volumes vendus ont tendance à baisser vers l'Allemagne et déclinent vers le Royaume-Uni sous les effets indirects du Brexit.

Le CNIPT, Comité National interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation, vendue sur le marché du frais. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013 et du Code Rural. Le CNIPT rassemble et représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production au commerce.

Contact presse : Sabrina Adam – sadam@cnipt.com – Tél : 01 44 69 42 17